

MOT DU PRESIDENT



Que dire de l'action professionnelle de l'APSF en 2016 et au cours des premiers mois de 2017, objets du présent rapport, par rapport aux enjeux des métiers de financement ?

Les métiers de financement ayant continué naturellement à être interpellés par nombre de questions, certaines, stratégiques, d'autres disons plus techniques, l'année 2016 a été particulièrement riche en réflexion, en concertation mais aussi en action, pour améliorer ce qui peut l'être, en interne, comme au niveau de l'environnement de ces métiers .

Je retiendrai pour ma part quelques questions essentielles, en commençant par celle du devenir des métiers de financement. L'enjeu pour l'APSF a consisté, à cet égard, à préciser sa réflexion sur les moyens de «préserver l'ADN» des métiers de financement, oui de préserver leur ADN, ni plus ni moins ! Car au niveau de l'activité, la spécialisation, qui a valu à ces métiers de se distinguer cède de plus en plus la place à l'offre de produits similaires aux produits bancaires «classiques». Déjà, les dirigeants des sociétés de leasing se sont attelés à la tâche avec pour objectif d'y apporter des réponses claires et avec l'ambition, pourquoi pas, de réinventer ce métier.

La deuxième question, technique s'il en est, a trait à la nécessité de tenir compte de la spécificité et des fondamentaux des métiers de financement dans la réglementation prudentielle, comme c'est le cas du

crédit-bail (détermination des fonds propres) ou encore du factoring (prise en compte de l'assurance-crédit dans le calcul des ratios prudentiels).

L'action de l'APSF s'est également voulue aussi proche que possible pas seulement des sociétés membres mais aussi et surtout des clients de ces dernières. Dans chacune de ses propositions aux partenaires, à propos du projet d'amendement de la loi de protection du consommateur ou encore de la modernisation des procédures d'immatriculations appliquées aux véhicules financés à crédit, l'APSF a privilégié la proximité avec le consommateur et la qualité de service qui doit lui être rendu. A chaque fois, le souci est de faire en sorte que les dispositions soient parfaitement comprises par le citoyen.

Comment enfin ne pas évoquer, dans ce très bref panorama de l'action professionnelle de l'APSF, son rayonnement international et son action en faveur du développement du leasing en Afrique ? Son leadership en Afrique, qui lui est reconnu par la SFI, lui a valu non seulement d'organiser, à Casablanca, les Premières Assises Africaines du Leasing et, dans la foulée, l'assemblée générale constitutive d'«Africalease» (Fédération Africaine de Leasing), dont la présidence et le siège sont revenus au Maroc.

Bonne lecture.

Abdallah Benhamida